

*La Municipalité, le personnel communal, la voirie
vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.*

Ils vous adressent leurs vœux les meilleurs pour 2021

et malgré les circonstances sanitaires

qu'ils vous prient de respecter,

ils se tiennent à votre disposition, en présentiel.

Compte tenu de la situation sanitaire, le greffe est à votre disposition pour répondre à une demande d'aide, en vous orientant vers les services compétents dans le réseau social vaudois, notamment la Centrale des solidarités.

La Centrale des solidarités peut répondre aux demandes suivantes :

- Faire livrer des repas à domicile
- Garder des enfants à la maison pendant une période d'absence
- Faire les courses et les livrer à domicile
- Aider au ménage
- Proposer un transport aux personnes à mobilité réduite
- Chercher une solution pour s'occuper de l'animal domestique lorsque la personne doit rester chez elle
- Soulager les proches aidant-e-s

**N'hésitez pas à appeler au 021 967 15 25 ou
envoyez un mail à info@noville.ch**



AVIS À LA POPULATION

DISPENSE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, **la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique les projets suivants :**

Dossier N° 1157-20 – Propriétaires : **Tanja et Adrian FLETCHER** - Lieu-dit : « **Impasse de la Combaz 11** » - Parcelle N° 1268 - ECA N° 704 -
Projet : **Jardin d'hiver non chauffé**

Dossier N° 1161-20 – Propriétaires : **Montserrat et Nunzio SOFIA** - Lieu-dit : « **Chemin des Prailons 3** » - Parcelle N° 916 - ECA N° 652 -
Projet : **Construction d'un cabanon de jardin**

Toutefois, ces exemptions sont affichées aux piliers publics et les dossiers sont à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 11 au 21 janvier 2021

CONSULTATION DES DOSSIERS (au Greffe municipal) :
LE LUNDI DE 14H00 A 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
LE MARDI DE 17H00 A 19H00

A propos des constructions, nous vous rappelons que toute construction, modification d'un bâtiment, aménagement extérieur particulier (poulailler, cabanon par exemple) doivent faire l'objet d'une information à la Commune dans un premier temps qui déterminera la procédure à suivre.

Pour mémoire

Nous vous rappelons que les chiens, **nés ou acquis en 2020**, doivent être déclarés par leurs propriétaires ou détenteurs, au greffe municipal, **jusqu'au 09 février 2021**.

Toute acquisition ou séparation d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les **15 jours**.

DECHETERIE

Nous vous rappelons, dans l'esprit d'une gestion efficace de notre environnement, qu'il est impératif de trier rigoureusement nos déchets. **Un bon tri permet de réduire nos apports à la SATOM de 50 %.**

Dans les sacs taxés, il convient de ne mettre que des incinérables (pas de verre, vaisselle ou autres objets solides).

Le système GastroVert® de collecte des restes d'aliments a été installé à 6 endroits sur le territoire communal et vous permet d'y déposer tous les déchets compostables.

A la déchèterie, vous pouvez déposer un grand nombre d'objets que nous vous prions de trier. Auprès de chaque contenant, se trouve une affiche indiquant ce qu'il peut recevoir.

Il est important que vous respectiez les indications sinon nous nous verrons dans l'obligation de réguler les heures d'ouvertures de manière plus stricte, avec du personnel pour surveiller le dépôt des déchets.



RAPPEL

La Commune a besoin de personnes qui souhaitent s'investir dans la vie villageoise. Vous avez jusqu'au **lundi 18 janvier 2021 à 12h00** pour venir vous inscrire sur la liste de l'entente communale, au greffe.

Pour tous renseignements complémentaires, www.noville.ch

Le bureau du Conseil communal de Noville recherche, un/e

S e c r é t a i r e d u C o n s e i l c o m m u n a l

Ce poste s'adresse à toute personne intéressée, sans obligation ni de faire partie du Conseil, ni d'être domiciliée sur le territoire communal.

Tâches principales:

- Organisation, convocation et prise des procès-verbaux des séances du Conseil communal (environ 4 par année)
- Organisation des élections et votations communales, cantonales et fédérales (environ 4 par année), participation aux dépouillements
- Gestion du Secrétariat du Conseil communal et soutien des organes et des membres du Conseil dans l'exercice de leurs tâches, en vertu des articles 29 à 32 du règlement du Conseil communal
- Tenue des comptes du Conseil communal, rémunération des membres du Conseil, des commissions, du bureau ; tenue du compte de chèques

Expériences requises:

- Expérience dans le domaine du secrétariat
- Aisance rédactionnelle et maîtrise du français
- Intérêt pour la politique et la chose publique en généralité, idéalement connaissance du travail et des processus d'un conseil communal
- Capacité à travailler de manière autonome, méthodique et fiable

Astreintes particulières:

- Travail en soirée lors des séances du Conseil communal
- Disponibilité les dimanches de votations/élections
- Possibilité de travail à domicile pour la gestion du secrétariat

Rémunération • CHF 2'000.00 par année, – sous réserve de modification par le Conseil communal

Entrée en fonction: de suite

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ce poste peuvent obtenir des renseignements complémentaires auprès de M. Yves Pellet, Président du Conseil communal, au 079 290 45 94, ou yves_pellet@hotmail.com

Les offres de service, sont à adresser au Bureau du Conseil communal de Noville, pour adresse Greffe municipale, place du Collège 1, 1845 Noville, ou par email à info@noville.ch.